Arrêté du 30 septembre 2014
Arrêté du 1er août 2014

Liste des communes éligibles en zone B1

28 - Eure-et-Loir

Anet, Barjouville, Champhol, Chartres, Épernon, Hanches, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Morancez.